

Atelier 3 - financement de l'action communautaire autonome en décrochage scolaire : analyse et perspectives de consolidation du secteur

Madame Mariane Kaliaguine, directrice, ROCQLD

Résumé :

Depuis une quinzaine d'année, les ressources communautaires locales ont perçu la problématique du décrochage comme un frein important au développement des individus et des communautés. Progressivement et avec des moyens limités, elles ont su développer des initiatives novatrices et porteuses permettant de favoriser un accompagnement, une persévérance et une accession à la formation pour une population de jeunes plus vulnérables. Jusqu'à tout récemment, ces actions n'étaient reconnues de façon formelle par aucun Ministère. Depuis 2002, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) reconnaît la lutte au décrochage comme un secteur au sein de son Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE). Toutefois, seul un petit nombre d'organismes y sont actuellement accrédités.

L'atelier a permis de dresser un portrait de la situation du financement de l'action communautaire en décrochage (financement par projet et à la mission) et de présenter le résultat d'un travail d'analyse mené par le ROCQLD sur les besoins de consolidation du secteur. Suite à cette présentation, les participants à l'atelier ont été invités à discuter des modèles proposés afin d'amorcer un travail sur les revendications de consolidation du secteur.

Les acquis/constats :

Acquis :

- Consensus social sur l'importance d'intervenir en lutte au décrochage.
- Reconnaissance de l'action communautaire en lutte au décrochage par le biais du PACTE et par plusieurs fondations.

Constats :

- Peu d'organismes sont financés spécifiquement pour leur action en lutte au décrochage.
- L'enveloppe globale attribuée à la lutte au décrochage en milieu communautaire est insuffisante.

Les principaux enjeux/préoccupations :

- L'accès au financement stable, récurrent et suffisant est l'enjeu majeur.
- L'action en lutte contre le décrochage et en raccrochage en milieu communautaire n'est reconnue que depuis peu et encore, pas à tous les paliers administratifs de collaboration avec l'appareil d'État.
- Les enveloppes financières sont insuffisantes et les sommes distribuées de façon parcimonieuse et peu nombreuses.

- Certains craignent la contrainte et l'atteinte à l'autonomie que pourraient créer des enveloppes ciblées pour des programmes précis et ciblés .

Les consensus :

- La nécessaire augmentation des budgets alloués à la lutte au décrochage en milieu communautaire, notamment via l'enveloppe PACTE du MELS.
- La reconnaissance et le financement de l'ensemble des ressources communautaires impliquées dans cette lutte.
- La reconnaissance et le financement des ressources présentes dans les organismes ayant un volet de lutte au décrochage (« multi »).

Les avenues d'action :

- Poursuivre les actions de revendication amorcées par le ROCQLD :
 - Demande d'investissement pour accréditation au PACTE des ressources ayant une mission centrale axée sur la lutte au décrochage (groupes « centraux »);
 - Demande de réinvestissement spécifique dans le secteur lutte au décrochage du PACTE;
 - Demande de développement d'un financement spécifique pour soutenir les activités lutte au décrochage dans les groupes « multi ».
- Développer un chantier spécifique lié au développement et à la consolidation du financement de la lutte au décrochage en milieu communautaire.